



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **08 FEV. 2023**
N°2023- 008

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport d'activité 2021 de la société "Loiseau Marchés", concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville

Rapporteur : M. DUVAUDIER

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

Secrétaire de séance : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction du développement urbain
Service Promotion Economique et Emploi.
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°95.127 du 8 février 1995, et notamment son article 2, relative aux marchés publics et aux délégations de service public imposant à tous les délégataires de service public de fournir aux délégants un rapport annuel ;

Vu le traité d'exploitation des marchés aux comestibles en date du 1er juillet 2014 passé avec la société « Loiseau Marchés », 147 Bd d'Alsace Lorraine, Le Perreux-sur-Marne, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2014 et dont le terme intervient le 31 octobre 2021 ;

Vu le traité d'exploitation des marchés aux comestibles approuvé par délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2021, passé avec la SAS Loiseau Marchés, 147 Bd d'Alsace-Lorraine Le Perreux sur Marne et la SAS Les fils de Madame Géraud, 27 Boulevard de la République à Livry-Gargan et entré en application le 1er novembre 2021 ;

Vu le rapport d'activité de l'année 2021 présenté par la société « Loiseau Marchés », faisant apparaître un résultat brut avant impôt de 8 244.47 euros ;

Vu l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 17 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 2^e Commission, Aménagement du territoire et Développement Urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/ Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme, émis lors de la séance du 18 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication, émis lors de sa séance du 17 janvier 2023 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2021, établi par la société « Loiseau Marchés », comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public des marchés aux comestibles de la Ville et faisant apparaître un résultat brut avant impôt de 8 244.47 euros.

POUR EXTRAIT CONFORME


Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France